



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatorzième session

Rome, 1-5 avril 2019

Rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités

Point 11.1 de l'ordre du jour

Document établi par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. Le présent rapport rend compte des initiatives menées par le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (ci-après le «Comité») en 2018 et dresse un bilan des activités de développement des capacités réalisées pour aider les parties contractantes dans l'exécution de la Convention, de ses normes et de ses recommandations.

2. S'exprimant lors de la troisième réunion du Comité (novembre 2018), le Secrétaire de la CIPV a indiqué ce qu'il attendait de ce dernier, à savoir des orientations stratégiques pour les activités de renforcement des capacités et de mise en œuvre (activités ICD) qui tiennent compte de la mondialisation et des évolutions liées aux changements climatiques. Le Comité s'est montré réactif: il s'est employé à définir des stratégies concernant le recours à l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP), la mise au point de guides et de matériel pédagogique pour la CIPV, et l'élaboration d'instructions pour la gestion des ressources ICD en ligne. Ces stratégies s'inscrivent toutes dans la lignée du projet de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et du projet de plan d'investissement sur cinq ans du Secrétariat de la CIPV.

3. La coopération entre le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et le Comité des normes (CN) revêt une importance capitale, et de nouveaux modes de collaboration sont en cours d'étude afin de tirer le meilleur parti des ressources.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



4. À sa troisième réunion (novembre 2018), le Comité a été informé par un représentant du Bureau de la CMP qu'il n'y avait pas de fonds disponibles pour financer la participation des membres du CN et du Comité pouvant prendre part aux réunions de ces organes en 2019. Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant l'absence d'enveloppe permettant aux représentants des pays en développement de participer aux réunions du Secrétariat de la CIPV. Il s'est interrogé sur la compétence du Bureau de la CMP à prendre cette décision, qui est très probablement du ressort de la CMP. Le caractère essentiel d'une représentation de toutes les régions a été souligné. À défaut, les décisions du Comité risquent de ne pas tenir compte des perspectives régionales ou mondiales et des contributions des représentants des pays en développement. Les participants ont suggéré que chacun respecte également les engagements pris lors de l'établissement du Comité, en termes de résultats pour les membres dudit Comité, et en termes financiers pour la CMP et son Bureau.

5. Il faut absolument des ressources pour mener à bien les activités ICD, notamment la production des ressources pour la mise en œuvre qui ont été discutées et adoptées en tant que thèmes ICD (point 9.1 de l'ordre du jour de la CMP). En outre, la majeure partie du personnel du Secrétariat de la CIPV qui contribue aux activités ICD est financée au projet ou dépêchée au titre de contributions en nature, ce pourquoi le Comité appelle les membres de la CMP à s'interroger sur les modalités d'exécution et de promotion de ces initiatives et sur les priorités à cet égard.

6. Le Comité souhaite en outre souligner le professionnalisme et le dévouement de l'Unité chargée de la facilitation de la mise en œuvre du Secrétariat de la CIPV, et il adresse ses remerciements à l'équipe de cette Unité pour son soutien continu.

II. Actions du Comité

7. La liste des actions du Comité a été dressée sous forme de tableur en ligne afin de suivre les progrès de toutes les tâches assignées aux sous-groupes, équipes et membres du Comité. Une version statique de cette liste d'actions a été mise à disposition du public en ligne sur le Portail phytosanitaire international (PPI) à des fins de transparence¹.

8. Les sections ci-après présentent:

- une synthèse des activités annuelles des sous-groupes du Comité;
- une liste des équipes du Comité avec leur mandat respectif;
- les résultats des deuxième et troisième réunions du Comité (mai et novembre 2018), dont les rapports détaillés sont disponibles sur le PPI².

III. Sous-groupes du Comité

9. En mai 2018, le Comité a rédigé le règlement intérieur de ses sous-groupes, l'a communiqué pour consultation en juillet 2018 et, à partir des observations reçues, a révisé et approuvé le texte en novembre 2018 et l'a recommandé à la CMP.

10. Tel qu'approuvé, le règlement intérieur des sous-groupes du Comité a été inclus au manuel de procédure pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre (manuel de procédure ICD) et publié sur le PPI³. En décembre 2018, le Bureau a décidé que le Comité avait autorité pour adopter le règlement, considérant que l'approbation de la CMP n'était pas nécessaire.

¹ Liste d'actions du Comité disponible sur le Portail phytosanitaire international (PPI) (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/fr/publications/86207/>.

² Page web du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

³ Règlement intérieur des sous-groupes du Comité (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/>.

11. D'après certaines observations, il conviendrait que la CMP approuve le mandat des sous-groupes du Comité chargés respectivement de la prévention et du règlement des différends et du Système d'examen et de soutien à la mise en œuvre, si d'autres organes de la CMP étaient appelés à désigner des représentants pour siéger dans les sous-groupes en question. Le Comité a débattu de ce point et conclu qu'il revenait aux autres organes de décider de l'envoi d'un représentant, raison pour laquelle il n'était pas nécessaire de porter la question à la CMP.

12. **Le sous-groupe chargé du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre** supervise les activités liées au Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS). Le Comité a rédigé le mandat de ce sous-groupe en mai, et l'a diffusé pour consultation en juillet 2018. Le mandat a été révisé et approuvé en novembre 2018. Il est inclus dans le manuel de procédure ICD publié sur le PPI⁴. Le Comité a déterminé la composition du sous-groupe en mai 2018, avec des représentants du Comité, du CN, du Bureau et des ORPV. Ce sous-groupe a organisé une réunion virtuelle en septembre⁵, au cours de laquelle il a discuté du deuxième cycle du rapport sur l'examen triennal de la mise en œuvre de l'IRSS⁶ (2014-2017) et a formulé des observations relatives aux recommandations du Bureau de la CMP. Le sous-groupe a également étudié des propositions touchant le troisième cycle de l'IRSS émanant du Comité, du CN, du Bureau et des ORPV, et les a recommandées au Comité.

13. Le Comité a examiné et révisé la liste de thèmes proposés par le sous-groupe chargé de l'IRSS en vue du troisième cycle de l'IRSS, et a fixé des priorités à cet égard. Ont été jugés prioritaires les thèmes stratégiques susceptibles de contribuer à l'évaluation des futurs travaux de la communauté de la CIPV.

14. **L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes est un sous-groupe du Comité** chargé de superviser les interventions menées conformément au Plan d'action complémentaire sur les conteneurs maritimes⁷ aux fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes.

15. **Mai 2018:** Dans la mesure où la CMP a confié la supervision de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes au Comité, celui-ci l'a formellement intégrée comme l'un de ses sous-groupes et en a approuvé la composition. Le Comité a examiné les résultats de la première réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (2017). Il a en outre pris acte des progrès réalisés dans l'exécution du plan de travail 2018 de l'Équipe spéciale, et a proposé certaines modifications du plan qui ont été approuvées. Le Comité est convenu de modifier l'intitulé du plan d'action quinquennal de l'Équipe spéciale en «plan d'action pluriannuel de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes de la CIPV». Par ailleurs, il a été décidé que les activités du plan devaient être évaluées de manière que l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes puisse faire rapport des résultats obtenus au Comité en novembre 2020, afin que ce dernier puisse en tirer des recommandations pour la quinzième session de la CMP en 2021. Le plan révisé a été approuvé par le Comité. Le Comité a révisé et approuvé le mandat de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes de façon à l'aligner sur le mandat général de ses sous-groupes.

16. **Novembre 2018:** Le Comité a étudié les résultats de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes organisée par l'ONPV chinoise du 5 au 9 novembre 2018 à Shenzhen (Chine).

⁴ Mandat du sous-groupe chargé de l'IRSS (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-sub-group-for-implementation-and-review-and-support-system-irss/>.

⁵ Rapport de la réunion virtuelle du sous-groupe chargé de l'IRSS 2018-2019 (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/publications/86565/>.

⁶ Rapport sur l'examen triennal de la mise en œuvre de l'IRSS (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/irss/activities/35/>.

⁷ Plan d'action complémentaire sur les conteneurs maritimes approuvé par la CMP à sa douzième session (2017): https://www.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2017/09/CPM_12_REPORT_withISPMS_French-2017-08-02.pdf.

17. Il a pris connaissance des points majeurs émanant de cette réunion:
- 1) L'étape d'emballage est importante pour éviter les contaminations par des organismes nuisibles. Il convient donc à l'avenir de définir des actions qui tiennent compte de tous les «points de contact» (par exemple l'étape d'emballage) à des fins d'inspection pour assurer la propreté des conteneurs maritimes.
 - 2) Davantage d'attention devrait être accordée aux efforts de sensibilisation concernant les risques phytosanitaires liés aux conteneurs maritimes et aux pratiques optimales permettant de réduire ces risques. Une stratégie et du matériel de communication visant des publics spécifiques seront mis au point.
 - 3) Les directives pour la réalisation d'enquêtes sur les conteneurs maritimes destinées aux ONPV et le questionnaire sur le suivi de la propreté des conteneurs maritimes ont été approuvés par l'Équipe spéciale.
 - 4) Il convient d'établir des indicateurs de la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action complémentaire aux fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes.
18. L'Équipe spéciale a proposé de modifier les dispositions de son mandat visant sa composition afin que les représentants des parties contractantes, des ORPV et des organisations sectorielles disposent des mêmes droits. Le Comité a néanmoins estimé que les représentants du secteur avaient un rôle consultatif et qu'ils ne devaient pas participer à la prise de décisions. Il est d'avis que le secteur peut apporter des contributions utiles et formuler de bonnes propositions, mais que les décisions doivent rester du ressort des parties contractantes. Le Comité a approuvé le mandat révisé, qui a été intégré au manuel de procédure ICD et publié sur le PPI⁸.
19. Après examen, le Comité a pris acte du questionnaire sur le suivi de la propreté des conteneurs maritimes et des directives pour la réalisation d'enquêtes sur les conteneurs maritimes destinées aux ONPV. Il a décidé que le plan de travail révisé et le plan d'action pluriannuel de l'Équipe spéciale seraient approuvés par voie électronique après la publication du rapport de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur le PPI.
20. Les rapports complets des deux réunions sont disponibles sur le PPI⁹.
21. **Sous-groupe du Comité chargé de la prévention et du règlement des différends.** Le Comité a rédigé le mandat du sous-groupe en mai et l'a approuvé par décision électronique. Ce projet de mandat a été diffusé pour consultation en juillet 2018 et a été révisé et approuvé par le Comité à partir des observations reçues en novembre 2018. Le mandat a été intégré au manuel de procédure ICD et publié sur le PPI¹⁰. Le Comité a demandé au Secrétariat de lancer un appel à experts.
22. Le Comité a souligné la nécessité d'approches nouvelles pour renforcer le mécanisme de prévention des différends, et il est convenu qu'il fallait étudier les moyens d'améliorer la collaboration avec le Secrétariat.

IV. Équipes du Comité

23. **Équipe du Comité chargée de l'ECP**, mandatée pour élaborer une stratégie en matière d'ECP.

⁸ Mandat de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-sub-group-sea-container-task-force-sctf/>.

⁹ Page web de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes, sous-groupe du Comité (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-sub-group-sea-container-task-force-sctf/>.

¹⁰ Mandat du sous-groupe chargé de la prévention et du règlement des différends (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/ic-sub-group/ic-sub-group-on-dispute-avoidance-and-settlement/>.

24. **Équipe du Comité chargée des guides et du matériel pédagogique**, mandatée pour mettre au point une stratégie et un processus pour l'élaboration de guides et de matériel pédagogique.
25. **Équipe du Comité chargée des projets**, mandatée pour créer un modèle pour les rapports de projet.
26. **Équipe du Comité chargée des ressources ICD en ligne**, mandatée pour élaborer un guide consacré aux ressources ICD disponibles en ligne.

V. Équipes mixtes du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité des normes.

27. **Collaboration entre le Comité et le CN.** Cette Équipe a rédigé un document commun visant à faciliter une meilleure collaboration des deux comités.
28. **Analyse du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance.** Cette équipe a été constituée conformément à une demande de la CMP à sa quatorzième session (2018) afin d'analyser le programme pilote de mise en œuvre de la surveillance.
29. **Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.** Les membres du Comité et du CN désignés comme champions du Cadre ont été invités à discuter des options envisageables pour en améliorer la structure et la lisibilité. Ils ont entamé leur travail et comptent faire des propositions au Comité et au CN en mai 2019.

VI. Mai 2018: Deuxième réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV

30. Les résultats détaillés de la réunion du Comité de mai 2018 sont indiqués ci-dessous. Veuillez noter que les résultats obtenus par les sous-groupes du Comité figurent à la Section III.
31. **Groupe de réflexion sur les normes portant spécifiquement sur des marchandises et des filières¹¹.** Le Comité a désigné un de ses membres pour le représenter au sein du groupe de réflexion.
32. **Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre.** Le Comité a examiné et révisé le Cadre et a nommé un champion chargé d'étudier comment y améliorer la présentation des informations.
33. **Ateliers régionaux de la CIPV.** Le Comité a abordé la question de sa représentation au sein de ces ateliers et s'est choisi des responsables. De plus, le Comité est convenu d'aider le Secrétariat à mettre au point du matériel pédagogique, notamment pour les formations relatives à la NIMP 38: *Déplacements internationaux de semences*.
34. **Collaboration entre le Comité et le CN.** Le Comité a examiné les moyens d'améliorer la collaboration avec le CN et a confié à l'un de ses membres la mission de coopérer avec un membre désigné du CN pour élaborer un document de travail conjoint sur cette question.
35. **Analyse du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance.** Le Comité a désigné l'un de ses membres pour coopérer avec un membre du CN et avec le Secrétariat afin d'analyser ce programme.
36. **Appel à propositions de thèmes: normes et mise en œuvre.** Le Comité a nommé deux membres pour le représenter au sein de l'Équipe spéciale sur les thèmes qui, de concert avec la présidente du Comité, examinera les propositions reçues en réponse à l'appel de 2018.

¹¹ 04_IC_2018_May.

37. **Obligations des pays en matière d'établissement de rapports.** Le Comité est d'avis que la hausse du nombre de rapports établis montre que les parties contractantes ont compris l'importance des obligations en matière de communication d'informations. Il faut à présent maintenir les efforts dans ce domaine, en particulier pour sensibiliser les pays. Le Comité est convenu d'un mécanisme de supervision des activités relatives aux obligations des pays en matière d'établissement de rapports inclus dans le manuel de procédure ICD¹² et a approuvé un plan de travail sur ces obligations (avril 2018-mars 2019) joint au rapport de la réunion du Comité de mai¹³.

38. **Projets de renforcement des capacités et de mise en œuvre.** Le Comité a débattu de la meilleure façon d'établir des rapports sur les projets ICD et de les superviser. Il a décidé de constituer une équipe chargée de créer un modèle de présentation des projets au Comité, mis en œuvre à titre pilote dans la perspective de la réunion de novembre 2018. Le Comité est en outre convenu d'assurer la supervision des projets ICD; en revanche, la gestion de ces projets et l'établissement de rapports aux donateurs ou à la CMP (s'agissant des projets financés par le fonds fiduciaire de la CIPV) incombent au Secrétariat de la CIPV.

39. **Stratégie en matière d'ECP.** Le Comité s'est interrogé sur la nécessité de mettre au point une stratégie en vue d'améliorer l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires et de promouvoir son utilisation. Une Équipe chargée de l'ECP a été fondée afin de définir cette stratégie dans une approche participative avec l'aide d'experts compétents.

40. **Gestion des informations ICD en ligne.** Partant du constat que la page des ressources phytosanitaires¹⁴ posait des problèmes de sécurité, et du fait de coûts de maintenance élevés, il a été décidé de clore le site. Le Secrétariat est actuellement en train de transférer certaines informations essentielles vers le PPI. Le Comité a assemblé une équipe chargée de coopérer avec le Secrétariat pour formuler des orientations et améliorer l'interface et le contenu des pages du PPI consacrées à la mise en œuvre et au renforcement des capacités.

41. **Liste de thèmes ICD.** Le Comité a observé qu'il n'existait pas de liste des thèmes ICD faisant l'objet de travaux du Secrétariat. Une liste compilant ces thèmes a donc été dressée, examinée et révisée. Le Comité s'est mis d'accord sur la liste des thèmes ICD faisant l'objet de travaux et sur leurs priorités respectives. La liste est désormais en ligne sur le PPI¹⁵ et un document de la CMP comportant cette information est inclus au point 9.1 de l'ordre du jour de la CMP.

42. **Manuel de procédure pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre.** Conformément aux recommandations de la CMP, le Comité s'est employé à définir et approuver sa structure organisationnelle. Il est convenu d'une ébauche de manuel de procédure ICD, notant que les procédures déjà approuvées par la CMP ne réclamaient ni travaux, ni approbation supplémentaires. Des responsables ont été désignés pour les procédures à élaborer, étant convenu que ces procédures devaient être présentées en novembre 2018 puis compilées dans le manuel de procédure ICD.

VII. Novembre 2018: Troisième réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de la CIPV

43. Les résultats détaillés de la réunion du Comité de novembre 2018 sont indiqués ci-dessous. Veuillez noter que les résultats obtenus par les sous-groupes du Comité figurent à la Section III.

¹² Manuel de procédure pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/procedures/>.

¹³ Page web du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/capacity-development-committee/>.

¹⁴ 20_IC_2018_May.

¹⁵ Liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/>.

44. La troisième réunion du Comité a eu lieu du 26 au 30 novembre 2018 à Rome, en Italie. La manifestation réunissait les membres et les experts du Comité, une représentante du Bureau de la CMP et les représentants du Secrétariat de la CIPV. Les représentants des ORPV et du CN étaient absents pour des raisons personnelles et professionnelles, mais la représentante des ORPV a tout de même suivi certaines parties de la réunion via Skype. Étaient également présents des observateurs des organisations suivantes: CAB International (CABI), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Centre de la politique environnementale de l'Imperial College de Londres (ICL), Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF), Bureau sous-régional pour l'Asie centrale. La Spécialiste de la production végétale et de la protection des plantes du Bureau sous-régional pour les Caraïbes a présenté son projet via Skype. Le rapport détaillé est disponible sur le PPI¹⁶.

45. **Projet de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030.** Le Comité a collecté et présenté des observations sur ce projet de Cadre grâce au Système de mise en ligne des observations. Ces observations ont été examinées et regroupées par la responsable du Comité qui les a transmises au Secrétariat. Elles ont été prises en compte par les auteurs qui ont révisé le Cadre et l'ont présenté au Groupe de la planification stratégique en octobre 2018.

46. **Décisions électroniques.** Entre mai et octobre 2018, le Comité a statué sur sept questions par voie électronique:

- 1) approbation pour consultation du projet de mandat du sous-groupe du Comité chargé de la prévention et du règlement des différends;
- 2) collecte d'idées concernant les activités relatives à l'IRSS;
- 3) recueil d'observations sur le projet de Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030;
- 4) approbation d'un nouvel expert invité au sein de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes;
- 5) approbation du représentant de l'OMD désigné en remplacement au sein de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes;
- 6) approbation du représentant de l'Association des propriétaires de conteneurs dans l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes;
- 7) approbation du représentant du Global Shippers Forum au sein de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes.

47. **Collaboration entre le Comité et le CN.** Un des principaux points d'examen concerne la manière dont le Comité et le CN pourraient coopérer pour élaborer les NIMP et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Dans certains cas, il est arrivé que les ressources de mise en œuvre soient mises au point avant la révision ou la rédaction des NIMP. Le Comité a reconnu qu'il fallait établir un processus pour répondre au besoin de ressources de mise en œuvre concernant les questions nouvelles ou urgentes, les problèmes d'exécution touchant l'élaboration des NIMP devant être recensés dans le cadre de l'appel à propositions de thèmes.

48. **Analyse du programme pilote de mise en œuvre de la surveillance.** L'équipe mixte Comité-CN a analysé la mise en œuvre de ce programme et a présenté ses conclusions aux deux comités lors des réunions de novembre. Les deux organes ont apporté leur contribution au document présenté au titre du point 9.2 de l'ordre du jour.

49. **L'équipe mixte Comité-CN** a pointé le fait que la mise en œuvre du programme pilote dépendait des financements disponibles. Elle a fait observer que les difficultés relevées n'avaient pas été suffisamment communiquées à la CMP et à ses organes concernés, un aspect qui devait pourtant être central dans l'exécution du projet. Il a été noté que les avantages liés à la mise en œuvre de systèmes phytosanitaires en regard de la lutte contre certains organismes nuisibles préoccupants devaient être évalués du point de vue de la durabilité. Le Comité est convenu qu'il fallait souligner l'importance des

¹⁶ Rapport de la troisième réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (en anglais uniquement): https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2018/12/Report_IC_November_2018-12-20.pdf.

activités de surveillance auprès de la CMP et leur accorder la priorité. Il incombe à la CMP de trouver les ressources financières.

50. **Appel à propositions de thèmes:** normes et mise en œuvre. Le Comité a examiné la recommandation formulée par l'Équipe spéciale chargée des thèmes et a suggéré quelques modifications présentées au point 9.1 de l'ordre du jour de la CMP. Plusieurs axes ont été approuvés: encourager les auteurs à présenter une gamme complète d'informations pertinentes pour faciliter le travail de l'Équipe spéciale chargée des thèmes et accroître l'efficacité; recenser les organisations potentiellement mieux placées pour élaborer les ressources de mise en œuvre nécessaires aux thèmes proposés; adopter une approche garantissant que les activités du Comité relatives à la prise de décisions et au choix des thèmes bénéficient de financements définis par la CMP; estimer les coûts des thèmes approuvés.

51. **Obligations des pays en matière d'établissement de rapports.** L'accent a été mis sur la nécessité de mieux faire connaître les obligations des pays en matière de communication d'informations et d'améliorer les capacités régionales dans ce domaine, peut-être au moyen de projets régionaux et sous-régionaux. L'importance des notifications d'organismes nuisibles via le PPI a été soulignée.

52. **Projets de renforcement des capacités et de mise en œuvre.** Un modèle de rapport de projet a été créé par l'Équipe du Comité chargé des projets afin d'harmoniser la manière dont les projets en matière de santé des végétaux sont présentés. Cependant, il ressort de l'expérience du Secrétariat du STDF que compléter ce type de modèle exige du temps et des ressources, avec de fortes variations entre les auteurs des projets. Des références ont été mises au point en vue de constituer une base de données sur les questions sanitaires et phytosanitaires et les projets d'assistance technique dans le domaine commercial. Un autre point entre en ligne de compte: le nombre d'activités et de projets en lien avec le renforcement des capacités présentés par les organisations ayant statut d'observateur lors des réunions du Comité est très faible et ne saurait suffire à créer une base de données exhaustive. La communication de rapports sur les projets pourrait contribuer à la diffusion mondiale des résultats obtenus. Il a été proposé de désigner des membres du Comité comme responsables des projets chargés de présenter des informations utiles aux réunions du Comité. Les modèles ne doivent pas comporter des renseignements déjà disponibles dans les documents de projet. Leur rôle est de dégager l'expertise en jeu, de pointer les résultats et de créer des synergies.

53. **Stratégie en matière d'ECP.** Le Comité a estimé qu'il fallait des échanges à haut niveau sur l'outil ECP afin, notamment, de faire savoir que ces évaluations peuvent aussi servir à l'appui de l'exécution de l'Accord SPS, de l'Accord sur la facilitation des échanges ou de la CDB. L'ECP doit donc être considérée comme une activité ayant de fortes retombées politiques susceptible de favoriser la mise en œuvre au plan international et de mieux faire connaître les travaux de la CIPV. Il est prévu que l'Équipe chargée de l'ECP présente le projet révisé de stratégie en matière d'ECP au Comité en mai 2019.

54. **Directives pour la gestion des informations ICD en ligne.** Le Comité a approuvé la proposition de directives pour la gestion des informations ICD en ligne, notamment la structure des pages consacrées à ces questions.

55. **Guides et matériel pédagogique.** Le Comité a été tenu au courant de l'élaboration des guides et du matériel pédagogique de la CIPV, et a nommé des responsables pour chacun des documents. Il a approuvé la stratégie et le processus d'établissement des guides et du matériel pédagogique de la CIPV.

56. **Approbation du manuel de procédure ICD.** Le Comité a examiné, révisé et approuvé plusieurs autres procédures qui ont servi à compléter la première version du manuel de procédure ICD. Ce manuel devrait permettre au Comité de réaliser ses missions de manière plus cohérente et transparente. Le manuel de procédure ICD est publié sur le PPI¹⁷.

¹⁷ Manuel de procédure pour le renforcement des capacités et la mise en œuvre (en anglais uniquement): <https://www.ippc.int/en/core-activities/capacity-development/>.

57. **Révision du règlement intérieur et du mandat du Comité.** Le Secrétariat a proposé que soient révisés le règlement intérieur et le mandat du Comité. Ce dernier s'est penché sur la question et a jugé qu'il était prématuré de présenter des versions révisées du règlement intérieur et du mandat à la quatorzième session de la CMP en 2019. Toutefois, le Comité a décidé de réétudier ces révisions à sa réunion de novembre 2019, lorsqu'il aura acquis plus d'expérience. Il a été souligné qu'il convenait de maintenir le mode de sélection actuel des membres du Comité, y compris en ce qui concerne les représentants des régions de la FAO et les experts.

58. **Thème de la CIPV pour l'année 2019: santé des végétaux et renforcement des capacités.** Le Comité étudie comment promouvoir cette année thématique et a estimé qu'il lui fallait plus de temps pour chercher de nouvelles idées. Il a ainsi décidé de proposer un nouveau forum en ligne afin de recueillir des idées ensuite regroupées dans un document du Comité destiné à orienter les travaux du Secrétariat.

59. La CMP est invitée à:

- 1) *prendre acte* du rapport du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités tel que présenté par la présidente du Comité.